

## Charte des jardins partagés « Le Verger »

Chemin du Mas de Fabre à Mauguio

Nous vous souhaitons la bienvenue au « Verger », les jardins partagés de la Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or !

Des jardins pour :

### Apprendre à cultiver en bio

- Mettre des parcelles à votre disposition pour y cultiver légumes, plantes et fleurs dans une optique de respect de l'environnement et de la planète pour les générations futures
- Prolonger les parcelles des parents par des carrés pour les jeunes enfants afin d'y faire leurs premières expériences de jardinier
- Adapter le jardinage aux seniors et personnes en situation de handicap (carrés potagers surélevés,...).

### Cultiver la convivialité

- Renforcer le lien social, favoriser les échanges, l'entraide, le dialogue, la convivialité
- Accueillir tout visiteur désireux de se promener, d'échanger ou de participer ponctuellement aux travaux du jardin.

### Développer des modes éco responsables de jardinage au sein de l'agglomération du Pays de l'Or

Proposer des animations sur le site du jardin à l'ensemble de la population, pour aller vers :

- L'utilisation exclusive de traitements naturels
- Le respect et l'accompagnement de l'activité biologique du sol
- Le recyclage des déchets
- L'optimisation de l'usage de l'eau
- La découverte et le développement de la biodiversité.

### Fonctionner de façon participative respectueuse de chacun

Toute vie en société nécessitant quelques règles de bon usage, la présente charte a été rédigée et adoptée collectivement pour assurer le bon fonctionnement du jardin.

Le texte pourra évoluer en fonction des propositions faites par les utilisateurs, du vécu au fil du temps et des situations de terrain.

Toute décision importante sera discutée et adoptée après consensus en réunion.

En rejoignant les jardins partagés de la Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or, vous vous engagez à en respecter la charte dont un exemplaire vous a été remis.